

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 08 juillet 2025 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mme Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet

Absents : Mme Brault, Mme Guillouy (1 procuration à S. Delaune), Mr Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mr Leroy Battu

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 03 juin 2025
- Présentation du projet de l'aménagement du musée
- Etude de demande de droit de préemption
- Tarifs de la cantine et du périscolaire – rentrée septembre 2025
- Approbation des statuts du SIAEP Sonne et Abloux (fusion syndicat de l'Abloux et celui de Celon)
- Validation des travaux de la cour de l'école
- Instauration du compte épargne temps dans la collectivité
- Questions diverses

Le maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil : Enfouissement des réseaux Télécoms au hameau « Les Places », suite à modification du tarif présenté lors du dernier conseil. Le conseil municipal valide ce sujet à l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DU PROJET DE L'AMENAGEMENT DU MUSEE

Mesdames Camille Gillet et Océane Rey, du Parc naturel régional de la Brenne sont venues présenter le PEAR (Pôle Expérimental pour une Agriculture Résiliente).

Ce pôle expérimental explore plusieurs pistes de transition qui répondent à des objectifs du Parc et à des objectifs de la CdC MOVA, renforcés par l'accélération du changement climatique, pour contribuer de façon très volontariste à la définition, l'expérimentation et l'engagement autour de changements « transformants » des activités humaines (ici de l'agriculture et des domaines associés), dans un objectif de transition écologique permettant de préserver les ressources et équilibres naturels, tout en s'appuyant sur les ressources des territoires.

Sur la commune de Prissac, la mise à disposition d'un site de plus de 5 ha autour du musée du machinisme agricole, fil rouge de la démarche, permet de créer un pôle expérimental pour une agriculture résiliente et d'engager une approche multi-partenariale pour une valorisation optimale des ressources locales.

La phase de maturation du projet a débuté en décembre 2024 et elle se terminera le 20/06/2026 après

- > Calage des actions et budgets avec les différents partenaires
- > Recherche des cofinancements manquants
- > Lancement des premières actions
- > Lancement progressif de groupes de travail

Concernant l'aménagement de l'espace autour du musée, il s'agit, entre autres, de :

- **Diagnostiquer l'existant :** apprécier l'état de santé des bâtiments, révéler les potentiels spatiaux, confort et inconforts

- **Cibler et estimer les besoins spatiaux :** déterminer une programmation et espaces nécessaires, soulever différentes questions (devenir du hangar, construction d'un nouveau bâtiment ? Gestion des parcelles adjacentes, devenir des collections, quel lien avec le bourg...)

- **Fédérer pour favoriser l'appropriation :** via des temps dédiés (ateliers, visites...), recenser les besoins de tous, favoriser une démarche et une prise de décision participative.

2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. CONVENTION SDEI TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM LES PLACES

Le maire rappelle que, par délibération 43-2025-0306-2 du 3 juin 2025, le conseil municipal avait approuvé un devis du SDEI de 35 389.80 € HT pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau télécom au hameau Les Places. La commune vient de recevoir du SDEI la convention de ces travaux pour un montant actualisé à 40 698 € HT (48 837 € TTC). Le conseil municipal s'étonne d'une telle actualisation à la hausse.

Toutefois, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés décide de poursuivre les travaux d'enfouissement du réseau télécom au hameau les Places

4. ETUDES DE DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION

2.1- Le maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Morin-Goetgheluck, notaire à Saint Gaultier, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, parcelle cadastrée AB N° 266 pour un montant de huit cent euros (800€). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

2.2- Le maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Morin-Goetgheluck, notaire à Saint Gaultier, concernant la vente d'un bien situé 1 Bis rue Edouard Chartier, parcelles cadastrées AB N° 241-258- ZE 22 pour un montant de quatre-vingt-quatre mille neuf cent euros (84 900€). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

2.3- Le maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Bléron, notaire à Argenton-sur-Creuse, concernant la vente d'un bien situé 5 rue des Rosiers, parcelles cadastrées AB N° 36-47-54 pour un montant de dix-huit mille euros (18 000€). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

5. TARIFS DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après discussion, et au vu de la faible inflation sur la période de juin 2024 à juin 2025 (+0,6 % selon l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac), les élus décident de ne pas réviser les tarifs des services scolaires. Les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire sont maintenus, à savoir :

Cantine

| Quotient familial inférieur à 766 | Quotient familial supérieur ou égal à 766 | Tarif adulte |
|-----------------------------------|---|---------------|
| 2,90 € | 3,19 € | 4,13 € |

Accueil périscolaire matin et/ou soir

| Tarif forfaitaire hebdo | Quotient familial inférieur à 766 | Quotient familial supérieur ou égal à 766 |
|-------------------------|-----------------------------------|---|
| 1 passage par jour | 2,46 € | 2,74 € |
| 2 passages par jour | 4,87 € | 5,41 € |

6. APPROBATION DES STATUTS DU SIAEP SONNE ET ABLoux

Le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2025, portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat intercommunal (SI) des eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon.

Il donne également lecture des statuts du « Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Sonne et Abloux ». Les comités syndicaux du SI des eaux de la Vallée de l'Abloux et du SI des eaux de Celon ont approuvé la fusion des syndicats et les statuts du futur syndicat en date, respectivement, des 11 avril 2024 et 14 mai 2024.

Le conseil municipal de Prissac est invité à émettre un avis au sujet du projet de périmètre et de statuts.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de périmètre du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Sonne et Abloux, ainsi qu'aux statuts du futur syndicat.

7. TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE

Le maire présente aux élus le projet de réfection de la cour de l'école et les devis pour la réalisation de ces travaux. Ces derniers doivent impérativement être réalisés cet été avant la reprise de l'école en septembre. Certains élus s'interrogent sur l'opportunité de réaliser des travaux coûteux dans la mesure où l'on a peu de visibilité sur le devenir de l'école à moyen terme. Toutefois, décision est prise de faire réaliser cette réfection globale de la cour.

Seule l'entreprise Eurovia est en mesure de respecter les délais avec un devis d'un montant de 38 917,85 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de travaux de l'entreprise Eurovia.

8. INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS (CET)

Plusieurs agents ont émis le souhait de pouvoir disposer d'un compte épargne temps. C'est un compte dont bénéficient certains salariés et qui leur permet d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes qu'ils ont affectées. Le salarié va donc pouvoir utiliser le CET :

- soit pour percevoir une rémunération pendant des périodes d'inactivité ;
- soit pour bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée. On nomme cela la monétisation du CET.

L'instauration de ce dispositif n'est pas obligatoire, mais au libre arbitre de l'employeur. Le salarié est également libre de créditer son compte épargne temps, avec un plafond de 5 jours maximum par an.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'instauration du CET et le maire présentera le projet de délibération de l'instauration du compte épargne temps au comité social territorial du Centre de gestion de l'Indre, pour avis. Ce sujet sera donc reporté au conseil d'octobre pour délibération définitive.

9. QUESTIONS DIVERSES

Travaux au cabinet médical : réunion de chantier mercredi 9 juillet à 11h.

Recrutement d'un adjoint technique : La commission du personnel a reçu les candidats et, suite aux entretiens, le maire a recruté Monsieur David Louveau dont le profil correspond aux attentes liées au poste.

Stade municipal : Les travaux au terrain d'entraînement ont débuté.

École – Rentrée de septembre : Un agent du service scolaire (périscolaire et cantine) sera indisponible à la rentrée prochaine, pour quelques mois. La commune va recruter un agent de restauration scolaire, en remplacement, pour un CDD correspondant à l'année scolaire 2025-2026.

Tour de table :

Mr Jouot :

- École : Le dernier conseil d'école du 24 juin s'est bien déroulé. Le directeur de l'école de Lignac quitte le RPI et il est nommé directeur de l'école de Chaillac.
Les travaux d'entretien courant sont programmés comme chaque été pour l'école de Prissac.
- PLUi : Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable **avec réserves**.
Le sujet du PLUi est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 21 juillet.
- Tissu associatif : Mr Jouot félicite les associations qui font vivre la commune et dont les activités valorisent Prissac (La Manzatte, l'ASMP, le Comité des fêtes ou encore le FC SSRP...).

Mr Montiège :

- PLUi : Mr Montiège s'interroge sur le devenir des demandes en cours d'instruction : puisque le PLUi n'est pas validé, pourquoi la réglementation de la carte communale ne s'applique-t-elle pas pleinement ? 3 à 4 dossiers sont concernés dans la commune de Prissac et les usagers ne peuvent rien entreprendre pour le moment.

Mr Biardeau :

- Terrain ULM : Il est nécessaire d'intervenir car, en cas de grand vent, les tôles peuvent s'envoler et cela représente un danger pour les passants ou automobilistes. Il faut démonter le reste du bâtiment actuel cet été. Le maire est favorable au démontage du bâti par le service technique, mais après les travaux de l'école et ceux du stade. Par ailleurs, Mr Biardeau souhaite voir les nouveaux plans et devis du futur local des ULM.

Mr Renaud

- Mr Renaud remercie la commune pour les travaux réalisés dans les chemins.

Mr Louveau

- Démission du conseil : Mr Louveau va quitter son poste de conseiller municipal. Il remercie les membres du conseil des années riches en échanges, en apprentissages et en expérience humaine et citoyenne.

Levée de séance à 23 h 00.